

**DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURE ET DE FRANÇAIS**

**Plan de cours**

COURS : **RENFORCEMENT EN FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT**

PROGRAMME : Tous les programmes

DISCIPLINE : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : | Théorie : 2 | Pratique : 2 | Étude personnelle : 2

PROFESSEUR DU COURS-GROUPE BUREAU 📞 POSTE ✉️ COURRIEL  
François Jardon-Gomez E-132 4544 PAR MIO

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS *À remplir par les étudiants*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDINATION DÉPARTEMENTALE BUREAU 📞 POSTE ✉️ COURRIEL  
ÉMILIE JOBIN E-107 2661 [dep.litterature@cegepmontpetit.ca](mailto:dep.litterature@cegepmontpetit.ca)  
MÉLANIE RIVEST E-107 2661 [dep.litterature@cegepmontpetit.ca](mailto:dep.litterature@cegepmontpetit.ca)

## PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT·E

### Objectif de la discipline

#### *Portrait du diplômé en littérature*

Au terme de leurs quatre cours de « Français, langue d'enseignement et littérature », nos étudiant·es auront fait, par la pratique de la lecture, de l'écriture et de la parole, une double expérience de la littérature.

D'une part, iels auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation esthétique. Iels auront, dans cette perspective, acquis les habiletés qui en auront fait de bons lecteurs d'œuvres littéraires et iels auront appris à construire le sens d'une œuvre. Pour ce faire, iels auront appris à étudier le traitement des thèmes abordés dans une œuvre, à en comprendre le propos, à observer les procédés d'écriture auxquels l'auteur a eu recours et à en saisir les effets. Iels seront ainsi devenus des lecteurs sensibles non seulement à la matière, au propos d'un texte, mais aussi à la manière dont il est écrit. Iels auront, dans cette optique, appris à définir certains courants littéraires, à situer les œuvres à l'étude dans leur contexte sociohistorique et acquis, de ce fait, une bonne connaissance de l'histoire de la littérature. Bref, iels seront devenus des lecteurs capables d'analyser, d'expliquer, d'apprécier des textes littéraires, tout en trouvant dans ces activités sens et plaisir.

D'autre part, iels auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation qui leur aura permis de se construire et de se transformer comme sujets lecteurs et comme êtres humains. Iels auront, dans cette perspective, enrichi leur imaginaire des images, des personnages et des récits inventés par les écrivains qu'iels auront rencontrés. Iels auront nourri leur sensibilité des sensations, des émotions, des sentiments et des états d'âme exprimés dans les œuvres qu'iels auront lues. Confrontés aux idées et aux représentations du monde proposées dans ces œuvres, iels auront affiné leur compréhension de la condition humaine et du monde. Iels auront, en outre, par la discussion des valeurs et des dilemmes exposés dans ces œuvres, raffiné leur jugement sur les plans esthétique, éthique et politique. Enfin, iels auront enrichi leur connaissance de la langue par la fréquentation d'écrivains qui en font un usage inusité et original. Bref, iels seront devenus des sujets lecteurs et des êtres humains plus imaginatifs, plus sensibles, plus intelligents, plus critiques et plus soucieux du soin de la langue.

Au terme de leur parcours, nos étudiant·es auront lu un minimum de 15 œuvres littéraires complètes appartenant à trois corpus, soit au moins six œuvres de la littérature québécoise, cinq de la littérature d'expression française (autre que québécoise) et quatre de la littérature mondiale. Iels auront abordé les quatre grands genres littéraires, notamment lors de l'étude d'œuvres de la littérature québécoise et d'expression française. De plus, la réalisation de travaux sous les formes prescrites par les devis ministériels et sous d'autres formes en aura fait des personnes aptes à bien s'exprimer oralement et par écrit, non seulement à propos de littérature, mais en toutes circonstances. Ce parcours leur aura également permis de fréquenter et d'apprécier la littérature québécoise contemporaine, tout en les invitant à poursuivre cette exploration des œuvres de leur univers culturel.

Nous croyons fermement que l'expérience de la littérature, telle que nous la concevons et que nous proposons à nos étudiant·es de la faire dans les quatre cours de la formation générale, leur permettra de développer avec la langue et avec la littérature une relation riche et féconde, qui ne pourra qu'accroître la qualité de leur présence au monde, à leur société et à leur culture.

Pour les étudiant·es inscrits par le Cégep dans ce cours, celui-ci est un préalable absolu au cours **Écriture et littérature**, 601-101-MQ.

## OBJECTIFS MINISTÉRIELS

### Énoncé de la compétence

Répondre aux exigences d'entrée en lecture et en écriture au collégial.

### Objectifs

1. Appliquer les règles de structuration de la phrase.
2. Appliquer le code orthographique.
3. Appliquer les règles de structuration du texte.
4. Dégager le sens de textes courants et littéraires.
5. Rédiger un texte lié à la compréhension d'une œuvre littéraire.
6. Réviser et corriger le texte.

### Directives départementales pour la rédaction :

Rédaction d'un texte cohérent et pertinent de 500 mots, en classe. Tous les textes sont évalués selon la pondération suivante : 30 % pour le contenu (cohérence et pertinence), 70 % pour la langue (seuil de réussite d'une faute aux 18 mots).

## MATÉRIEL OBLIGATOIRE

### Livres et manuels

2006 : IZAUTE, Frédérique et Julie ROBERGE, *Tout pour écrire... sans fautes*, Montréal, Éditions CEC. ISBN 9872761724011. **(À ACHETER À LA COOP)**

2021 [1945] : ORWELL, Georges, *La ferme des animaux*, Paris, Gallimard. ISBN 9782072921414 **(À ACHETER À LA COOP)**

D'autres textes ou extraits seront distribués sur Omnivox au fil de la session.

### Langue et méthodologie

- Un **dictionnaire** (édition au choix, idéalement pas Le Larousse 1980 qui traîne chez vos parents). Le *Multidictionnaire de la langue française* est un bon outil.
- Un **guide de conjugaison**. *L'Art de conjuguer* (aussi appelé *Bescherelle*) est fortement conseillé.
- Un cahier pour prendre des notes.
- Un Cahier Canada réservé pour les rédactions du cours.
- Des stylos à l'encre (noire ou bleue) et des crayons à mine.
- Du ruban correcteur et une efface.

## MÉDIAGRAPHIE

Banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française

<http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/>

Centre collégial de développement de matériel didactique

<http://www.ccdmd.qc.ca/fr/>

*Grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française

<http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>

LECAVALIER, Jacques et Manon Beaudin, *L'express grammatical*, 5<sup>e</sup> édition, Montréal, ERPI, 2021.

Site de valorisation et d'amélioration de la langue *Le français s'affiche !*

<http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/centres-de-references/le-francais-s-affiche>



<p><b>Semaine 2 (30 janvier)</b></p> <p><u>Cours 3</u> Retour sur la rédaction diagnostique et les exercices. Présentation des outils de référence et du code de correction. Stratégie(s) de révision d'un texte.</p> <p><u>Cours 4</u> Distinction verbe/nom : terminaisons verbales, conjugaison et accord Les principaux homophones grammaticaux</p>	<p>Travailler à votre autocorrection.</p> <p><i>Tout pour écrire...</i>, p. 7 à 10. Travailler à votre autocorrection.</p>
<p><b>Semaine 3 (6 février)</b></p> <p><u>Cours 5</u> Texte littéraire/texte courant Structure du paragraphe</p> <p><u>Cours 6</u> Préparation à la rédaction 1 Identifier les idées importantes d'un texte</p>	<p><b>Remise de l'autocorrection 1 (5 %)</b></p>
<p><b>Semaine 4 (13 février)</b></p> <p><u>Cours 7</u> Phrase graphique/phrase syntaxique : coordination, subordination, juxtaposition</p> <p><u>Cours 8</u> <b>Rédaction 1 (300 mots) : résumé d'un texte (15 %)</b></p>	<p>Exercice sur l'identification des coordonnants</p>
<p><b>Semaine 5 (20 février)</b></p> <p><u>Cours 9</u> Phrase syntaxique autonome/non autonome Ponctuation</p> <p><u>Cours 10</u> Retour sur la rédaction 1 Les constituants de la phrase de base : sujet, prédicat, complément de phrase</p>	<p><i>Tout pour écrire...</i>, p. 11 à 20 + 21 à 27</p> <p><i>Tout pour écrire...</i>, p. 32-37 + 41-44 + 46-47</p>
<p><b>Semaine 6 (27 février)</b></p> <p><u>Cours 11</u> Cours levé (activité du Printemps de la culture, à déterminer)</p> <p><u>Cours 12</u> Classes et groupes de mots : groupe nominal Le compte rendu critique</p>	<p>Assister à une activité du Printemps de la culture (au choix)</p> <p><i>Tout pour écrire...</i>, p. 100-106 + 109-112</p>

<p><b>Semaine 7 (6 mars)</b></p> <p><u>Cours 13</u> Types et formes de phrases Classes et groupes de mots : adverbes et prépositions</p> <p><u>Cours 14</u> <b>Rédaction 2 (300 mots) : compte rendu critique d'une activité du Printemps de la culture (15 %)</b></p>	<p><b>Remise de l'autocorrection 2 (5 %)</b> <i>Tout pour écrire...</i>, p. 113-120</p>
<b>SEMAINE DE LECTURE</b>	
<p><b>Semaine 8 (20 mars)</b></p> <p><u>Cours 15</u> Retour sur la rédaction 2 Classe et fonction des mots (suite)</p> <p><u>Cours 16</u> Rencontres individuelles</p>	<p><i>Tout pour écrire...</i>, p. 134-151</p>
<p><b>Semaine 9 (28 mars)</b></p> <p><u>Cours 17</u> Pronom complément Participes passés (1 de 2)</p> <p><u>Cours 18</u> Participes passés (2 de 2)</p>	<p><i>Tout pour écrire...</i>, p. 152-157</p> <p><i>Tout pour écrire...</i>, p. 163-167</p>
<p><b>Semaine 10 (4 avril)</b></p> <p><u>Cours 19</u> Retour sur l'autocorrection 2 Subordonnées relatives (1 de 2)</p> <p><u>Cours 20</u> Préparation à la rédaction 3 : droits du lecteur Subordonnées relatives (2 de 2)</p>	<p>Commencer la lecture de <i>La ferme des animaux</i> <i>Tout pour écrire...</i>, p. 192-202</p> <p>Avoir lu l'extrait de Daniel Pennac</p>
<p><b>Semaine 11 (14 avril)</b></p> <p><u>Cours 21 et 22</u> <b>Rédaction 3 (500 mots) : droits du lecteur (20 %)</b> <b>Journée JR du 13 avril</b></p>	<p>Lire <i>La ferme des animaux</i></p>

<p><b>Semaine 12 (21 avril)</b></p> <p><u>Cours 23</u> Retour sur la ponctuation</p> <p><u>Cours 24</u> Grammaire du texte</p>	<p>Lire <i>La ferme des animaux</i></p> <p><i>Tout pour écrire...</i>, p. 38-39 + exercices du CCDMD</p>
<p><b>Semaine 13 (28 avril)</b></p> <p><u>Cours 25</u> Analyse de <i>La ferme des animaux</i> (1 de 3)</p> <p><u>Cours 26</u> Analyse de <i>La ferme des animaux</i> (2 de 3)</p>	<p><b>Remise de la réécriture de la rédaction 2 (10 %)</b></p> <p>Avoir lu <i>La ferme des animaux</i></p>
<p><b>Semaine 14 (5 mai)</b></p> <p><u>Cours 27</u> Analyse de <i>La ferme des animaux</i> (3 de 3)</p> <p><u>Cours 28</u> Préparation à la rédaction finale</p>	
<p><b>Semaine 15 (15 mai)</b></p> <p><u>Cours 29 et 30</u> <b>Rédaction 4 (500 mots) : <i>La ferme des animaux</i> (30 %)</b></p>	

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Autocorrections (2)	Individuellement, à la maison et en classe	Semaines 3 et 7	2 x 5 = 10 %
Réécriture d'une rédaction	Individuellement, à la maison	Semaine 13	10 %
Rédaction 1 (300 mots)	Individuellement, en classe	Semaine 4	15 %
Rédaction 2 (300 mots)	Individuellement, en classe	Semaine 7	15 %
Rédaction 3 (500 mots)	Individuellement, en classe	Semaine 11	20 %
<u>Évaluation terminale</u> Rédaction finale (500 mots)	Individuellement, en classe	Semaine 15	30 %*

**TOTAL :**

**100 %**

\* Tout cours comporte au moins une activité d'évaluation terminale au terme de l'ensemble des périodes d'apprentissage prévues pour le cours. Cette ou ces activités d'évaluation terminale mesurent l'intégration des apprentissages principaux du cours et doivent ainsi attester de l'atteinte du ou des objectifs terminaux selon les standards visés, et ce, pour chacun des étudiant-es. La pondération de cette ou ces activités est d'au moins 30 % de la note du cours (article 5.2.4 PIEA).

**DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION et LIEN AVEC LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

<b>ACTIVITÉS et OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE</b>	<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>
<b>Autocorrections (2)</b> L'étudiant-e devra corriger et expliquer certaines erreurs de ses rédactions. Objectifs : 1, 2 et 6	Pertinence et justesse des explications et des corrections Qualité de la langue
<b>Réécriture de rédaction</b> L'étudiant-e devra corriger adéquatement les erreurs d'une des rédactions. Objectifs : 1, 2 et 6	Pertinence et justesse des corrections Qualité de la langue
<b>Rédactions (4)</b> L'étudiant-e devra rédiger quatre textes cohérents et pertinents de 300 à 500 mots et se corriger avec le soutien actif de la grammaire et des dictionnaires. Objectifs : 1, 2, 3, 4, 5 et 6	Cohérence et pertinence Qualité de la langue

\*\* Les critères d'évaluation seront présentés par écrit aux étudiant-es au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative (article 5.1j PIEA).

**CONDITIONS DE RÉUSSITE**

**(1) NOTE DE PASSAGE**

La note de passage du cours est de 60% (PIEA, article 5.1m).

**(2) PRÉSENCE AUX COURS**

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

**Politique départementale de présence en classe**

1] Un-e étudiant-e qui aura été absent-e à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité-e à rencontrer son professeur qui l'aviserà des conséquences possibles de sa (ses) prochaine(s) absence(s).

2] Est susceptible de ne plus être admis en classe tout-e étudiant-e qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.

3] En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue au moment de l'exclusion.

**(3) REMISE DES TRAVAUX**

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les **pénalités** entraînées par les retards sont établies **selon les règles départementales** (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, la pénalité est la suivante :



Le professeur peut refuser tout travail en retard à moins qu'il y ait eu entente préalable entre lui et l'étudiant·e. Dans le cas où un travail en retard est accepté, le professeur peut appliquer au travail une pénalité allant jusqu'à 10% par jour de retard.

#### **(4) PLAGIAT**

Le plagiat et les autres manquements à l'honnêteté intellectuelle sont passibles de sanctions au cégep Édouard-Montpetit. Pour tous les détails, consulter l'article 5.6.1 à la page 15 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* adoptée par la direction des études.

Les détails se trouvent sur le site Ma réussite : <https://mareussite.cegepmontpetit.ca>

#### **(5) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX**

L'étudiant·e doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles ici : <https://rmsh.cegepmontpetit.ca>

La **pénalité départementale** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) est la suivante :

Le professeur peut enlever jusqu'à 10 % de la note pour la présentation matérielle.

#### **(6) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE**

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les valeurs et les critères établis par le département.

#### **Politique départementale concernant l'évaluation du français écrit**

- **La maîtrise du français et la réussite des études collégiales**

Il est important de posséder une bonne compréhension et une bonne maîtrise de la langue pour réussir ses quatre cours obligatoires de français et pour obtenir son diplôme d'études collégiales;

Pour obtenir ce diplôme, l'étudiant·e doit réussir ses quatre cours de français ainsi que l'épreuve uniforme de français administrée par le ministère de l'Enseignement supérieur (une dissertation de 900 mots); pour réussir cette épreuve, il faut, entre autres choses, faire moins d'une faute aux trente mots (donc, pas plus de 30 fautes sur 900 mots).

Selon la politique du Cégep, la qualité de la langue doit être prise en compte dans tous les cours, quelle que soit la matière : la maîtrise du français est donc un facteur de réussite dans tous les cours.

- **Les cours de français au cégep: des cours de littérature**

Les cours de français dispensés au Cégep (mis à part certains cours spécifiques, celui de mise à niveau par exemple) sont essentiellement des cours de littérature, qui présupposent une bonne compréhension et une maîtrise assurée de la langue parlée et, surtout, écrite. Ces cours, et notamment les trois cours de la formation générale commune, sont entièrement consacrés à l'acquisition de compétences littéraires: connaissances stylistiques et historiques; habiletés à lire, à analyser, à rédiger des analyses littéraires, des dissertations explicatives et critiques.

À toutes fins pratiques, il n'y a pas de place dans ces cours pour une étude en profondeur ou une révision systématique des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques, lexicales et typographiques.

- **La maîtrise de la langue: la responsabilité de l'étudiant**

Au Cégep, l'étudiant-e est le premier responsable de la qualité de son français : chaque étudiant-e doit veiller à se donner, s'il ne les possède pas déjà, les connaissances nécessaires à une juste compréhension de la langue et à une présentation correcte de ses travaux, qu'ils soient oraux ou écrits.

Chaque étudiant-e n'est pas pour autant laissé à lui-même : pour l'aider à assumer sa responsabilité à l'égard de la qualité de sa langue, l'étudiant-e peut compter sur plusieurs ressources :

- a) ses professeurs, que l'étudiant-e peut rencontrer sur une base individuelle, selon leur horaire de disponibilité ;
- b) le Centre d'aide en français, où l'étudiant-e trouve des fascicules de théorie sur les différentes règles de grammaire, des exercices avec corrigé, des ordinateurs et des adresses électroniques de sites pour la correction de la langue, des ouvrages de référence tels le *Multidictionnaire*.

Les formules proposées par le Centre d'aide en français sont :

- les rencontres individuelles : l'étudiant-e qui requiert un encadrement plus soutenu reçoit l'aide d'un-e autre étudiant-e pour résoudre ses principales difficultés (inscription recommandée dès le début de la session; attestation en fin de session);
- l'autoapprentissage : l'étudiant-e travaille ses points faibles et peut bénéficier en tout temps de l'aide des professeur-es responsables (date limite d'inscription : la quatrième semaine; attestation en fin de session).

Quelle que soit la formule choisie, l'étudiant-e développera son aptitude à relire ses textes, à voir ses erreurs et à les corriger.

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est la suivante :

### **Modalités d'évaluation du français écrit**

Dans les travaux où le professeur juge qu'il y a matière à évaluation du français écrit, la pondération accordée au français écrit est de 30% dans les cours de la formation générale; le professeur établit la note selon la fréquence des fautes, en fonction du tableau suivant :

<b>Cours</b>	<b>Nombre de mots d'une rédaction</b>	<b>Ratio faute/mots pour obtenir la note de passage pour le code (60%)</b>
601-013	500	1 faute / 18 mots
601-101	700	1 faute / 30 mots
601-102	800	1 faute / 40 mots
601-103	900	1 faute / 50 mots
601-104	900	1 faute / 50 mots

Chaque étudiant-e devrait posséder un dictionnaire et une grammaire.

Le département ne permet pas la récupération des points perdus pour la correction des fautes.

Le Département a adopté la Grille de correction du code, produite par le CAF, pour qu'elle serve de balise à la définition des fautes pénalisées. Cette grille est annexée aux plans de cours.

## **(7) CENTRE DE LITTÉRATURE**

Le Centre de littérature est un lieu de rencontre et de discussion. Les étudiant-es s'y voient offrir la possibilité de consulter des professeurs du Département de Littérature et de français qui peuvent répondre à certaines questions relatives à la littérature (notions diverses, outils d'analyse, compréhension de certaines problématiques générales propres à un auteur ou à une période littéraire, etc.) ainsi qu'à la méthodologie menant à la rédaction des différents types de travaux demandés dans le cadre des cours de littérature (analyse littéraire, dissertation explicative ou critique). Ces interventions ne peuvent être que d'ordre général, l'étudiant-e devant toujours s'en référer à son

professeur pour les consignes ou questions particulières ou encore pour chercher des réponses précises en lien avec un travail à remettre dans de brefs délais. Cet encadrement est offert selon un horaire affiché au Centre situé à l'intérieur du CAF (local D-2001).

### **POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES**

Tout·e étudiant·e inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiant·es dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : [www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques](http://www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques). En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

### **LE CENTRE DE SERVICES ADAPTES – POUR LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Les étudiant·es ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par mio à "Service, CSA" ou par courriel à [servicesaadaptes@cegepmontpetit.ca](mailto:servicesaadaptes@cegepmontpetit.ca).

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

**GRILLE DE CORRECTION DU CODE****O ORTHOGRAPHE****G GRAMMAIRE**

- G1** Accord dans le groupe nominal
- G2** Accord dans le groupe verbal
- G3** Accord du participe passé
- G4** Formes verbales
- G5** Homophones grammaticaux

**S SYNTAXE**

- S1** Structure
- S2** Concordance verbale
- S3** Marqueurs de relation
- S4** Pronoms et déterminants
- S5** Ponctuation

**V VOCABULAIRE (impropriétés, anglicismes, niveau de langue)****T TYPOGRAPHIE**

- T1** Emploi des majuscules
- T2** Règles typographiques